

## 2016 : Une récolte de bois en progression, dynamisée par le bois énergie

La récolte de bois par les professionnels de la branche exploitation forestière en Île-de-France s'élève en 2016 à 381 000 m<sup>3</sup>, niveau record pour les 10 dernières années. La progression observée, soit + 5,6 % par rapport à 2015, s'explique exclusivement par l'augmentation de la récolte de bois énergie. Celle-ci représente 63 % de la récolte de bois en Île-de-France, et augmente encore de 20 % par rapport à 2015 ; elle a plus que quadruplé de 2005 à 2016.

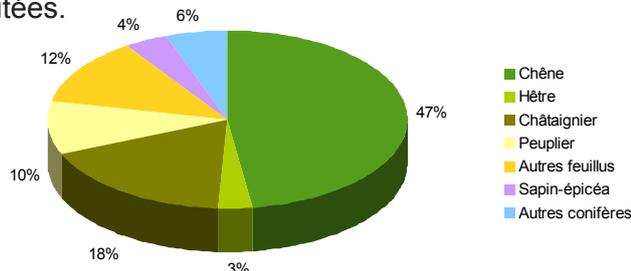
Récolte 2016 (en m <sup>3</sup> )	France métropolitaine	Variation 2016/2015	Île-de-France	Variation 2016/2015
Bois d'œuvre	19 304 000	+ 1,0 %	113 350	- 1,4 %
Bois d'industrie	10 563 000	+ 0,5 %	27 392	- 42,0 %
Bois énergie	8 074 000	+ 2,0 %	240 294	+ 20,0 %
Total	37 941 000	+ 1,4 %	381 036	+ 5,6 %

La récolte de bois d'œuvre et de bois d'industrie a en revanche reculé, ce qui est assez cohérent avec la quasi disparition des activités de sciage et de première transformation du bois dans la région. Seules cinq entreprises ont déclaré en 2016 une production cumulée totale de sciages inférieure à 2 000 m<sup>3</sup>. La baisse du bois d'industrie est brutale (- 42 %) mais doit être relativisée car elle concerne des volumes moins importants, avec sans doute des reports vers le bois énergie.

45 % du volume récolté est issu de forêts bénéficiant d'une certification de gestion durable.

### Le bois d'œuvre, essentiellement constitué de feuillus

La récolte de bois d'œuvre est à l'image de la forêt francilienne très majoritairement feuillue avec 90 % du volume, soit 102 500 m<sup>3</sup>. Le chêne et à un niveau moindre le châtaignier sont les principales essences exploitées.



La récolte de grumes de qualité supérieure destinées à un usage noble (tranchage, déroulage, fabrication de merrains et de placages, etc...) représente avec 17 % une part significative du volume de bois d'œuvre.

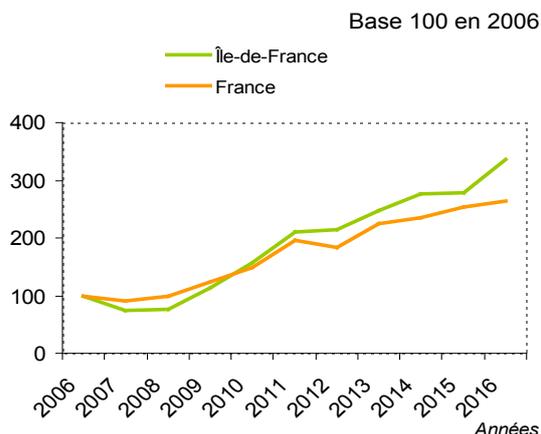
19 % des grumes récoltées sont par ailleurs exportées, le solde étant transformé dans les autres régions françaises.

La récolte de bois d'œuvre de conifère (environ 10 800 m<sup>3</sup>) est quant à elle principalement constituée de résineux blancs (sapin-épicéa), de pin sylvestre et de douglas.

## Le bois énergie en plein essor

Avec 240 000 m<sup>3</sup>, le bois énergie représente pratiquement deux tiers de la production totale de la région, pour seulement 21 % à l'échelle nationale. Ce volume se répartit de manière équilibrée entre 50 % de plaquettes forestières et 50 % de bois ronds, mais avec des dynamiques différentes : le volume de plaquettes produites est passé de 32 000 m<sup>3</sup> en 2011 à 120 000 m<sup>3</sup> en 2016, alors que dans le même temps, la production de bois rond pour l'énergie a peu fluctué se maintenant dans une fourchette comprise entre 105 et 120 000 m<sup>3</sup> / an.

### Évolution comparée du bois énergie en Île-de-France et au niveau national de 2006 à 2016



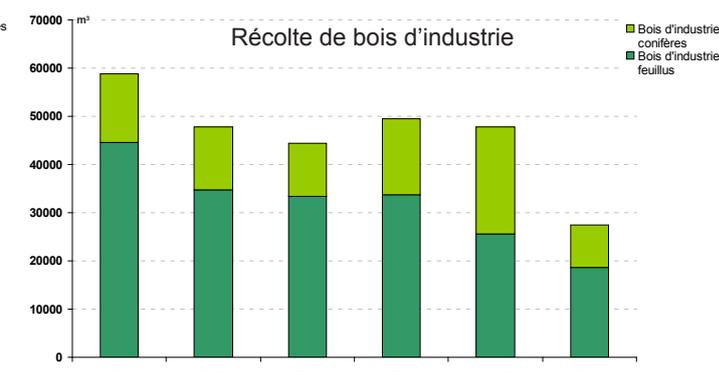
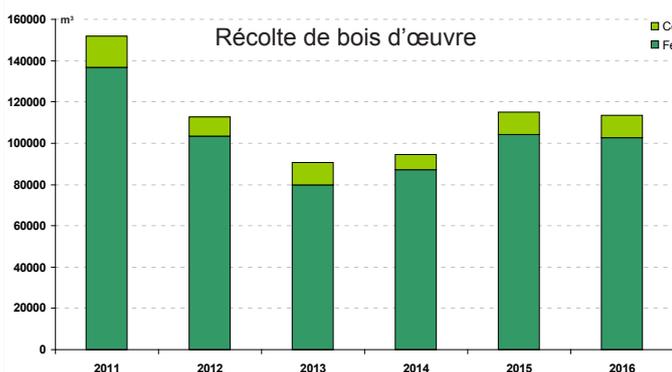
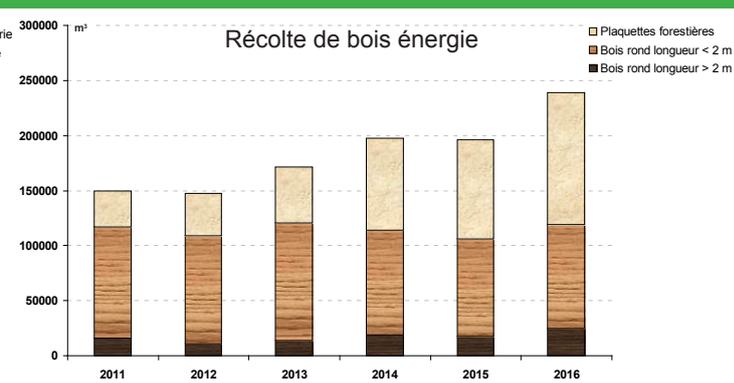
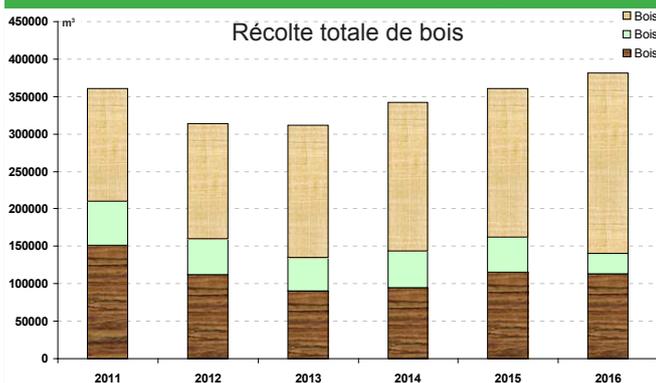
Cette progression, qui s'inscrit dans la durée, résulte des politiques incitatives dites « fonds chaleur » qui ont favorisé les investissements de création ou de remplacement d'installations dédiées à l'utilisation du combustible sous la forme de plaquettes ou de granulés pour le chauffage collectif.

Les cartes de la page 3 mettent en évidence :

- La répartition équilibrée de la récolte de bois sur l'ensemble du territoire régional

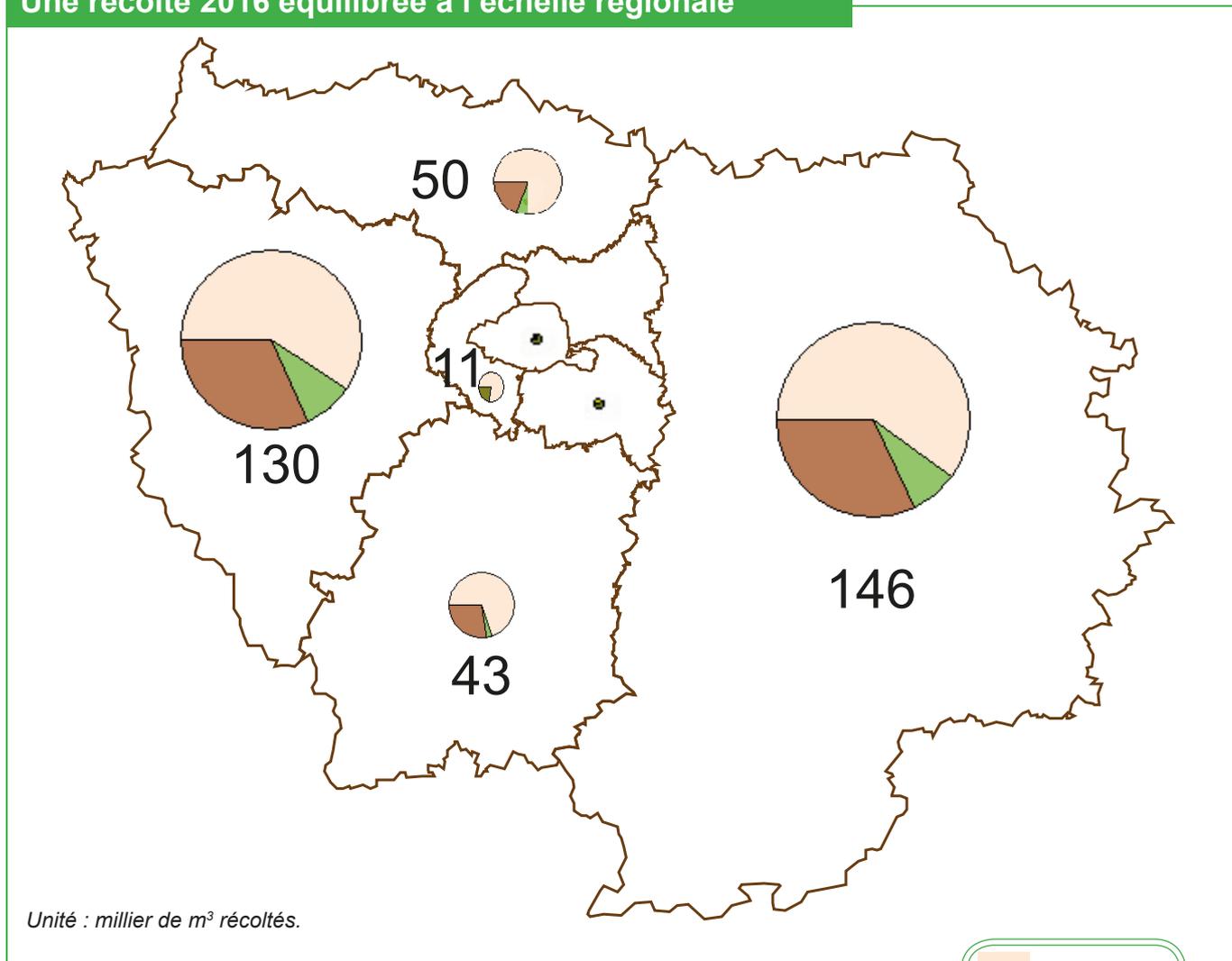
- L'importance de la récolte effectuée par des exploitants forestiers ayant leur siège social en dehors de la région Île-de-France

## En 2016, une forte augmentation de la récolte de plaquettes forestières

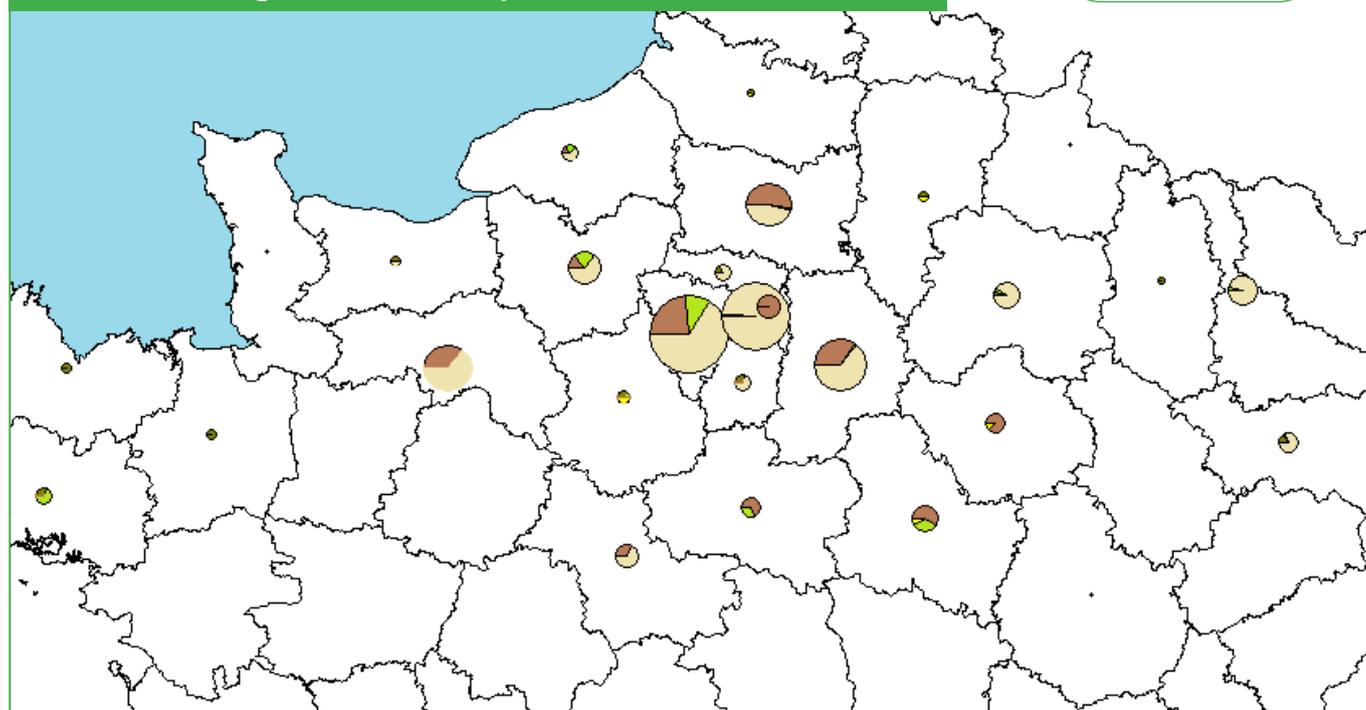


Source : Enquête de branche 2016 « exploitation forestière et scierie »

## Une récolte 2016 équilibrée à l'échelle régionale



## Répartition du volume récolté en Île-de-France en 2016 en fonction du siège social de l'exploitant forestier



Source : Enquête de branche 2016 « exploitation forestière et scierie »

## DÉFINITIONS

• **Bois d'œuvre** : Bois destiné à être scié ou débité pour être utilisé en fabrication, construction ou rénovation.

• **Bois d'industrie** : Bois provenant des arbres prélevés dans les coupes d'éclaircies ou d'amélioration, et des sous-produits d'exploitation du bois d'œuvre. Il est destiné à l'industrie de la pâte à papier ou des panneaux (dit bois de trituration) ainsi qu'à quelques produits moins courants tels que poteaux ou bois de mines.

• **Bois énergie** : Bois utilisé pour produire de l'énergie (chaleur ou électricité). Il peut être valorisé sous la forme de bûches ou de plaquettes forestières.

• **Grumes** : tronc ou section de tronc d'un arbre abattu et ébranché.

• **Plaquette forestière** : Plaquette de bois constituée à partir du bois broyé en forêt sur coupe ou bord de route.

• **Merrain** : Pièce obtenue en débitant un tronçon de grume (billon), principalement de chêne, par fendage et servant à confectionner les douelles (ou douves) de tonneaux.

**N.B. : Le bois de chauffage autoconsommé par les particuliers n'entre pas dans le champ de l'enquête. Il est évalué à dire d'expert dans une fourchette allant de 200 000 à 400 000 m<sup>3</sup> / an en Île-de-France.**

### Pour en savoir plus :

➤ **Récolte de bois et production de sciages**

(Agreste chiffres et données n°242, novembre 2017 – pdf 1,8 Mo)

➤ **Récolte de bois en France métropolitaine de 2009 à 2016**

(Agreste Graph'Agri édition 2016 – pdf 952 Ko)

➤ **Bois et dérivés : En juin 2017, le déficit sur 12 mois de la filière bois se réduit légèrement**

(Agreste conjoncture n°2015-165, commerce extérieur, octobre 2017 – pdf 282,1 Ko)

➤ **Enquête annuelle sur les exploitations forestières en 2015**

(Agreste publications Srise Île-de-France n°140, juillet 2017 – pdf 1,4 Mo)



Direction régionale et interdépartementale  
de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (Driaaf)  
Adresse : 18, avenue Carnot - 94234 Cachan cedex  
**Service régional de l'information statistique  
et économique (Srise)**  
Tél. : 01 41 24 17 00  
Site internet : <http://driaaf.ile-de-france.agriculture.gouv.fr/>  
Courriel : [srise.draaf-ile-de-france@agriculture.gouv.fr](mailto:srise.draaf-ile-de-france@agriculture.gouv.fr)

Directrice : Anne Bossy  
Directeur de la publication : Gêrôme Pignard  
Rédactrice en chef : Marie-José Petit  
Rédaction : Yohann Pocrain  
Composition : Sabrina Grégoire  
ISSN : 0246-1803